



MONITEUR SPORTIF INITIATEUR KAYAK

COURS SPÉCIFIQUES – SESSION PÂQUES 2020

Informations générales

Référence de la formation : **CK1.2020.1**

Coordinateur : **Paul Vanneste**

La formation se déroule en internat, au centre sportif Lès Deûs Oûtes, à 6663 **Engreux**, du lundi **13 avril** 2020 à 8 h au vendredi **17 avril** 2020 à 17 h.

Elle devra être suivie d'un stage pédagogique de 30 heures effectives, à effectuer dans les 18 mois.

La présence aux cours est obligatoire. Des absences sont tolérées, à concurrence de 20% du volume horaire des cours, et ce sous réserve d'une justification adéquate.

Les candidats doivent disposer de leur propre équipement individuel (gilet de sauvetage, casque, pagaie) et, dans la mesure du possible, de leurs propres embarcations : kayak monoplace de type compétition de descente, kayak monoplace slalom et kayak monoplace course en ligne (ou équivalents). Les embarcations peuvent être mises à disposition sur demande.

La session de formation pourra être annulée si moins de 8 candidats sont inscrits.

Le programme de la session pourra être modifié en cas de force majeure. Le cas échéant, les candidats inscrits seront prévenus personnellement.

Critères d'accès

L'âge minimum d'accès à la formation est de 16 ans au début de la formation, sachant que l'âge minimum pour l'homologation d'un diplôme par l'Adeps est de 18 ans.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux de niveau Moniteur Sportif Initiateur et organisés par l'Adeps est un prérequis indispensable pour une participation aux cours spécifiques.

La possession d'un « Brevet élémentaire de sauvetage », catégorie « Argent », homologué par la Ligue Francophone Belge de Sauvetage (www.lfbs.org), ou brevet supérieur, est un prérequis indispensable pour la délivrance du brevet de Moniteur Sportif Initiateur Kayak.

Pour des raisons d'assurance, l'affiliation à un club membre de la Fédération Francophone de Canoë (ou membre d'une autre fédération de canoë-kayak dépendant de l'International Canoe Federation) est un prérequis indispensable pour une participation aux cours spécifiques. La liste des clubs affiliés à la FFC est disponible sur www.ffckayak.be.

Droits d'inscription et d'homologation

Les droits d'inscription et d'homologation s'élèvent à 125 €.

Ces droits couvrent la formation théorique et pratique par des formateurs brevetés, l'entrée à la piscine, un syllabus, et l'homologation du diplôme par l'Adeps

Les frais d'hébergement sont de 135 €.

Ces frais couvrent les repas du lundi midi au vendredi midi inclus et le logement pour 4 nuitées.

Procédure d'inscription

1. Renvoyer, avant le 28 mars 2020, la fiche d'inscription jointe, par courriel ou courrier postal, à l'adresse suivante :

Paul Vanneste
FFC – Formation Cadres
Avenue des Sittelles 5
1340 Ottignies
paul.v@ffckayak.be

2. Effectuer, pour 4 avril 2020 au plus tard, le paiement des droits d'inscription et d'homologation, ainsi que les frais d'hébergement, par un virement bancaire de 125 € (externat) ou de 260 € (internat) au compte suivant :

IBAN : BE 77363115381742 BIC : BBRUBEBB

au nom de la Fédération Francophone de Canoë.

En communication de votre virement, veuillez indiquer votre nom et prénom ainsi que le code de la formation « CK.1.2020.1 ».

La réception du paiement avalise l'inscription définitive.

Renseignements additionnels

Pour tout renseignement complémentaire, prière de prendre contact avec le coordinateur de la formation :

Paul Vanneste
010 40 07 58
0498 58 50 49
paul.v@ffckayak.be